

L'association SOLIDARITE TEXTILES s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

Depuis sa création et de par son objet même, SOLIDARITE TEXTILES fait partie de la filière française de valorisation des textiles usagés. Suite à la création de la REP textile et la création de la filière de déchets TLC, SOLIDARITE TEXTILES a obtenu l'agrément de l'éco-organisme Eco-TLC : depuis 2012, nous faisons partie des 64 centres de tri agréés en France.

Depuis de nombreuses années, l'association privilégie l'usage de matériaux recyclables dans le cadre de son activité de traitement des TLC usagés : la plupart des consommables utilisés pour la production et la commercialisation sont recyclables et valorisés dans les filières adéquates (polyéthylène, carton, papier), de préférence en partenariat avec des structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Depuis 2017, l'association a mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

- Remplacement des véhicules de collecte par des véhicules récents Norme Euro VI et boîtes automatiques
- Remplacement du matériel de manutention thermique (chariot-élévateur) par du matériel électrique
- Remplacement de l'éclairage ancien des entrepôts (2000m²) par des éclairages LED

Considérant les motivations de l'association et les actions qu'elle a déjà mises en place, SOLIDARITE TEXTILES s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

Je soussigné, Monsieur Pierre-Marie RENARD, représentant légal de l'association SOLIDARITE TEXTILES, domiciliée 73A, rue du Général De Gaulle 76770 LE HOULME, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

- Sensibiliser les salariés aux économies d'énergie et aux gestes éco-citoyens sur le lieu de travail et à domicile (extinction des éclairages dans les pièces vides et des appareils en veille, ouverture/fermeture des portes et fenêtres en fonction de la température extérieure). Réalisation d'une campagne de sensibilisation en 2019. Vérification annuelle des économies d'énergie réalisées sur les lieux de travail.
- Sensibiliser les salariés et encourager les modes de déplacements doux pour les déplacements professionnels : mise à disposition de vélos à usage professionnel au siège de l'association et sur ses lieux de vente, incitation au 2019.
- Sensibiliser les salariés et mettre en place un tri sélectif intégral de tous les biens non-professionnels consommés sur les lieux de travail. Mise à disposition de collecteurs en 2019, 100% des déchets triés sélectivement pour fin 2020
- Prioriser l'utilisation de matériels et consommables recyclables et/ou bio-sourcés et/ou issus de l'économie circulaire, lorsque les solutions nécessaires à son activité sont disponibles sur le marché.

L'objectif est que ces produits représentent 100% de notre consommation intermédiaire au 31 Décembre 2024.

- Prioriser les énergies renouvelables dans le cadre de son activité (véhicules de collecte, matériels industriels et de manutention, chauffage, des locaux), lorsque les solutions techniques et les sources d'approvisionnement sont accessibles et disponibles en quantités suffisantes. L'objectif est d'atteindre une consommation d'énergie 100% renouvelables en 2025.

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer aux coalitions Déchets et Eco-consommation.

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à Le Houleme, le 9 Novembre 2018

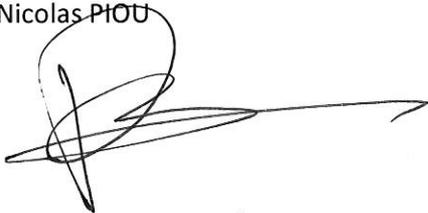
Le Président

Pierre-Marie RENARD

Par délégation,

Le directeur

Nicolas PLOU



SOLIDARITÉ TEXTILES

73 A Rue du Gal de Gaulle

76770 LE HOULME

Tél. 02 32 10 34 81

contact@solidarite-textiles.fr